



# DÉCLARATION PRÉALABLE D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

(Articles L. 310-2, L. 310-5, R. 310-8, R. 310-9 et R. 310-19 du code de commerce ; articles R.321-1 et R.321-9 du code pénal)

À adresser à la Mairie de CADEROUSSE, 15 jours avant la manifestation ci-dessous mentionnée.

## **I – Déclarant**

Nom, prénoms ou pour les personnes morales, dénomination sociale (\*) : .....

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales) : .....

N° Siret : .....

Adresse : n°..... Voie : .....

Complément d'adresse : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Téléphone (portable): .....

## **II – Caractéristiques de la vente au déballage**

Adresse détaillée du lieu de la vente : .....

Marchandises vendues : neuves .....occasions .....

Nature des marchandises vendues : .....

Date et heure de début de la vente : Le .....de .....heures.

Au ; date et heure de fin de la vente : Le .....à .....heures.

## **III – Engagement du déclarant**

Je soussigné(e), auteur de la présente déclaration (Nom, prénom) ....., certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L.310-2, R.310-8 et 310-9 du code de commerce.

## **Date et signature :**

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art.L.310-5 du code de commerce).

## **IV – Cadre réservé à l'administration**

Date de dépôt de la demande en Mairie : .....

N° d'enregistrement : .....

Récépissé remis le : .....

Observations : .....

(\*) fournir extrait registre du commerce

**Le Maire de CADEROUSSE**